

Affiché et publié le lundi 17 février 2025

République Française
DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
COMMUNE DE SAINT-DONAT

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 11 FEVRIER 2025
LISTE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 11 février 2025 à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Donat régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal, 59 Rue de la Mairie, sous la Présidence de Laurent BERNARD, Maire.

Date convocation : 03 février 2025

Etaient présents : Laurent BERNARD - René CHAZAUD - Gérard DIF - Gisèle JUILLARD - Martine MARION - Dylan MATHIEU

Représentés : Gaëtan GOUTTEBROZE par Martine MARION

Absente : Léa GREGOIRE - Agnès MARION

Secrétaire de séance : René CHAZAUD

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, Monsieur Laurent BERNARD, déclare la séance ouverte.

DELIBERATION DE_2025_01quater - budget Commune - vote du Compte Financier Unique 2024

Délibération approuvée à l'unanimité

DELIBERATION DE_2025_002 - budget Eau et Assainissement - vote du Compte Financier Unique 2024

Délibération approuvée à l'unanimité

DELIBERATION DE_2025_003 - budget Lotissement - vote du Compte Financier Unique 2024

Délibération approuvée à l'unanimité

DELIBERATION DE_2025_004 - budget Commune - affectation du résultat de fonctionnement 2024

Délibération approuvée à l'unanimité

DELIBERATION DE_2025_005 - budget Eau/Assainissement - affectation du résultat de fonctionnement 2024

Délibération approuvée à l'unanimité

DELIBERATION DE_2025_006 - budget Lotissement - affectation du résultat de fonctionnement 2024

Délibération approuvée à l'unanimité

DELIBERATION DE_2025_007 – Restauration de l'Eglise : validation du projet et demande de subventions au département, à la Région, et à l'Etat.

La séance a été levée à : 21 h 30

∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞

L'intégralité des délibérations peut être consultée au bureau du secrétariat de la mairie aux horaires d'ouverture.

Vu pour être affiché le 17 février 2025 conformément aux prescriptions des articles L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales et R 121.9 du Code des Communes.

Le Maire,

Laurent BERNARD.



Le Maire,
L. BERNARD